

145952 - Il n'y a aucun inconvénient à faire succéder invocations et dhikr (remémoration d'Allah)

question

Est-il permis de prononcer ses invocations en arabe , de les faire succéder les unes aux autres et d'employer des formules de sanctification et de glorification telles que cette invocation: *gloire et louagne à Allah au nombre de Ses cratures, au poids de Son Trône, au volume de l'encre servant à écrire Ses mots et au point de L'agréer , suivi d'une autre invocation, etc?*

la réponse favorite

Il n'y a aucun inconvénient à ce que le fidèle musulman évoque son Maître en employant des formules successives pour les raisons suivantes. Quand le rappel (d'Allah) se fait à l'aide de phrases successives qui ne contiennent que des termes acceptables , le rappel reste conforme à la loi religieuse et s'inscrit toujours dans le cadre du recommandable et recommandé. La parole d'Allah le Puissant et Majestueux: «et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour. » (Coran,33:41) contiendrait une allusion à la permission de cette pratique. En effet , le rappel fréquent implique parfois l'usage de phrases qui s'imbriquent successivement.

Allah le sait mieux.